Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance publique du 21 octobre 2026

PRESENTS :
MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

OBJET : Modification du statut administratif et pécuniaire du CPAS – règlement de travail
Délibération du Conseil de l'Action Sociale du 22/09/2026
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu la loi organique des CPAS et notamment ses articles 26bis et 112 quater ;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale du 22 septembre 2026 relative à différentes modifications du statut administratif et pécuniaire et du règlement de travail du CPAS ;

Considérant que cette modification n'entraine aucun impact financier, il n'y a dès lors pas lieu de solliciter un avis de légalité de notre Receveur ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré par X voix pour, X voix contre et X abstention ;

DECIDE

D'approuver la délibération du Conseil de l'action sociale du 22 septembre 2026 relative à différentes modifications du statut administratif et pécuniaire et du règlement de travail du CPAS.

Fait en séance publique, date que dessus,

Par le Conseil :

Le Directeur général,
(s) J.Y. BROUET

La Présidente,
(s) J. DEVILLE

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération